

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DEVE 189 Subvention de fonctionnement (4.650.000 euros) au bénéfice de la régie personnalisée de l'École Du Breuil.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mars 1867, autorisant la création d'une école théorique et pratique d'arboriculture, destinée à l'enseignement public et gratuit des plantes ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2221-1 à L2221-10, R.2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu la délibération 2018 DEVE 107 relative à la création de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018, par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement à la régie personnalisée de l'École Du Breuil ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 13 juin 2018 ;

Vu l'avis du Comité technique central du 19 juin 2018 ;

Vu la délibération 2018 DEVE 179 validant la convention cadre entre la Ville de Paris et la régie personnalisée Ecole Du Breuil ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à verser à la régie personnalisée École Du Breuil une subvention de fonctionnement, d'un montant de 4 650 000 euros au titre de l'année 2019.

Article 2 : Le premier versement s'élève à 2 325 000 euros et représente 50% du montant total de la subvention. Le deuxième versement d'un montant identique sera versé début juillet 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 657363, rubrique 2222, fonds 22200020 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO